

Annexe 3 : Organisation de la DGANSI

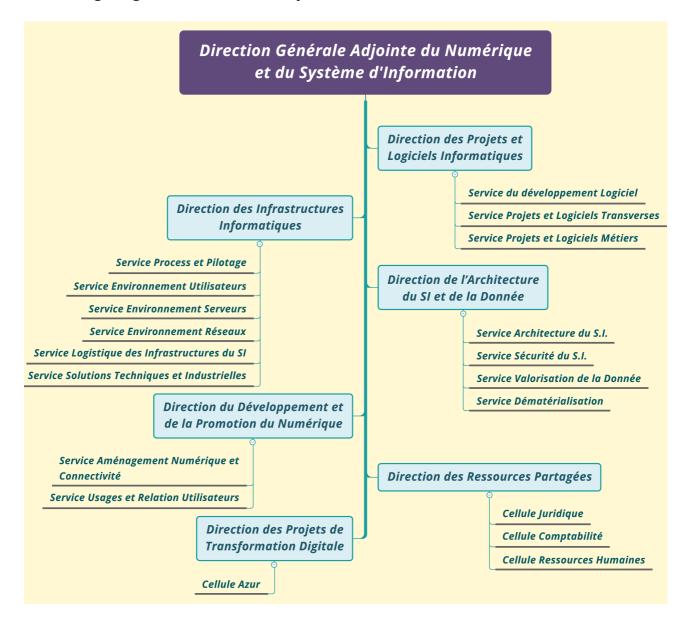
Version	Date	Rédacteur	Approbateur	Description
1.0	06/08/2019	B.Valentin		Initialisation du document
1.1	19/09/2019	B.Valentin		Relecture, modifications

Table des matières

1 Organigramme schématique	2
2 Description de la DGANSI	
3 Englis sur la DDI I	



1 Organigramme schématique.



2 <u>Description de la DGANSI</u>

La DGANSI (Direction Générale Adjointe du Numérique et du Système d'Information) a pour mission la gestion du système d'Information de la Ville de Marseille. Elle regroupe 175 agents municipaux.

Elle se compose des 5 directions suivantes, dont voici un détail des principales missions de chacune d'entre elles :

1. **Direction des Projets et Logiciels Informatiques** (DPLI) : elle étudie, conçoit, développe et maintient les nouveaux systèmes et les nouvelles applications. Dès la mise en exploitation, elle passe le relais à la DII qui en assure le fonctionnement.



- Direction des Infrastructures Informatiques (DII): elle assure le bon fonctionnement de tous les systèmes existants en administrant les infrastructures (réseau, serveurs, postes de travail...), elle en assure l'extension et le renouvellement ainsi que l'équipement des bâtiments en termes d'infrastructures (réseaux et téléphonie).
- 3. **Direction l'Architecture du SI et de la Donnée** (DASID): elle définit l'architecture du SI : architecture technique, architecture logicielle.et architecture de la donnée. Elle assure également le volet « Sécurité du SI », ainsi que la partie SIG.
- 4. **Direction du Développement et de la Promotion du Numérique** (DDPN) : elle assure la cohérence de l'aménagement numérique. Elle assure la relation « utilisateurs » en intervient en AMOA en amont des projets, et assure également le support utilisateur de niveau 1 (Centre de contact)
- 5. **Direction des Ressources Partagées** (DRP) : elle assure la gestion financière et comptable de la DGANSI, pilote les procédures administratives et les dossiers juridiques, et gère les aspects transversaux en matière de ressources humaines.

3 Focus sur la DPLI

La Direction des Projets et Logiciels Informatiques est subdivisée en 3 services, et regroupe 35 agents municipaux :

- Service Logiciels Transverses (SLT): en charge de tous les projets « transverses » de développement.
- Service Développement Logiciel (SDL): en charge des nouveaux développements.
- Service Logiciels Métiers (SLM): en charge de tous les projets « métiers » de développement